



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 6 MARS 2025 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D9 - « SUNRISE MASS », concert du dimanche 18 mai 2025 - Convention de partenariat avec l'association Pizzicati

**Date de convocation** : ..... 28 février 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 7

Fabien BLANCHET à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO ; Pascale GARDETTE à Anne DELAUNAY ; Jean MOUTARDE à Marylène JAUNEAU ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

**Absents excusés** : ..... 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**Absents** : ..... 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D9 - « SUNRISE MASS », concert du dimanche 18 mai 2025  
Convention de partenariat avec l'association Pizzicati****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Dans le cadre des animations 2025, une convention de partenariat avec l'association Pizzicati du Bouscat et la Ville de Saint-Jean-d'Angély est proposée afin d'accueillir un concert de musique classique, « Sunrise Mass » de Ola GJEILO, ainsi que des chants africains, le dimanche 18 mai 2025 à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Afin de faciliter spécifiquement la diffusion de musique classique jouée par le chœur Pizzicati et un ensemble de flûtes et clarinettes à Saint-Jean-d'Angély, cette convention prévoit que :

- l'association Pizzicati finance le coût du concert, les frais de déplacement des musiciens et des choristes, la communication, l'assurance et les droits de SACEM ;
- l'association Pizzicati assure la logistique technique du concert ainsi que la vente des billets d'entrée ;
- la Ville de Saint-Jean-d'Angély prene en charge la différence entre le montant forfaitaire du spectacle (3 840 € TTC) et le produit des recettes de billetterie si les recettes TTC de billetterie ne permettent pas d'atteindre le coût forfaitaire du spectacle.

Le budget nécessaire au financement de cette différence sera inscrit au Budget Primitif 2025.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Pizzicati ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à la signer.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.